



Zone de protection de la nature Les Roches Blanches

Plan d'affectation cantonal sanctionné par le Conseil d'Etat neuchâtelois
le 11 août 2010

Les valeurs naturelles

La hêtraie et les prairies maigres sont les deux milieux principaux qui donnent au site des Roches Blanches une valeur naturelle particulière.

Dans la hêtraie, plusieurs espèces d'oiseaux forestiers menacés, comme la chouette chevêchette et la gélinotte, y trouvent refuge.

Quant aux milieux maigres et aux prairies rocailleuses, elles abritent plusieurs espèces rares telles que le lézard vivipare, l'orchis globuleux et le daphné des Alpes.

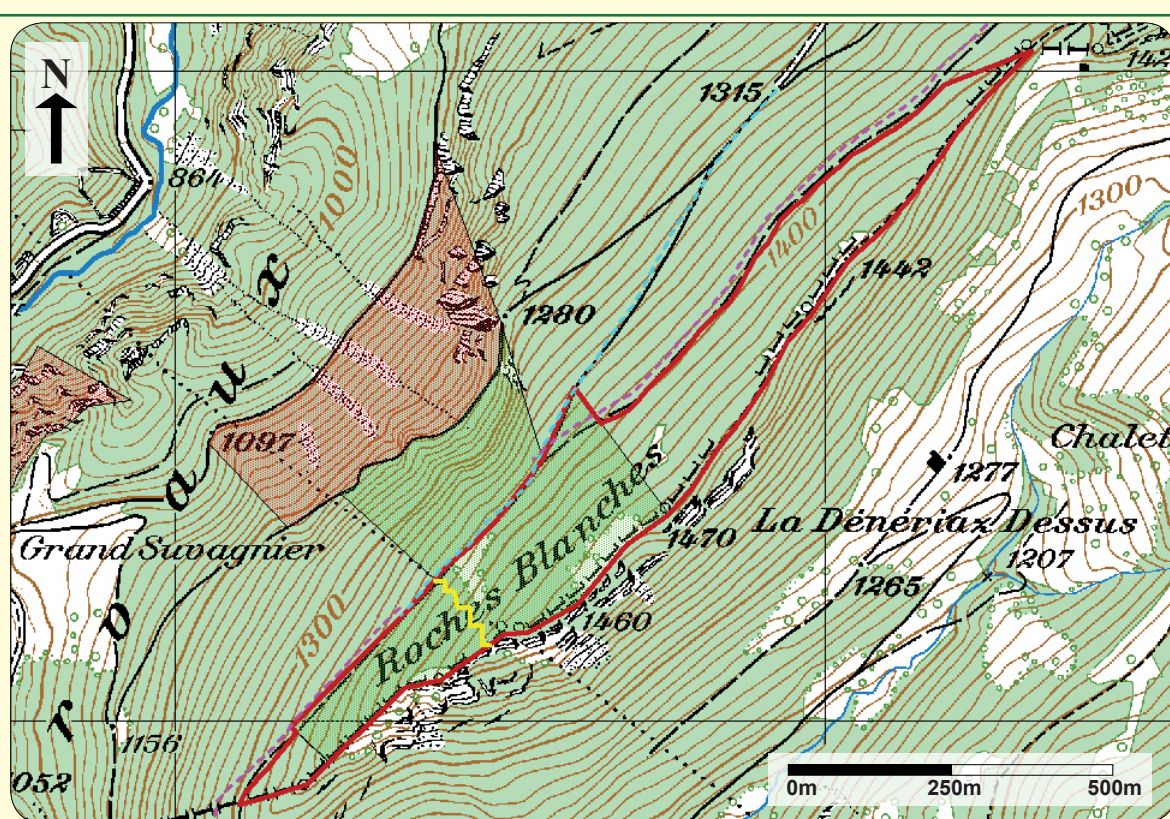


Daphné des Alpes



Chouette chevêchette

Le plan de situation



- Périimètre de la zone
- Réserve forestière à intervention particulière
- Réserve forestière totale
- Sentier pédestre
- Chemin forestier existant
- Chemin à tracteurs existant
- Vous êtes ici

Les règles de comportement

Merci de participer à la conservation de ce milieu naturel en respectant ces quelques règles de comportement.

Il est interdit dans cette zone (art.14 et 15 du règlement du plan d'affectation cantonal):

- de déposer des déchets de toute nature
- de faire du cheval, du vélo, du VTT, de la raquette ou toute autre activité sportive en dehors des chemins existants figurant sur le plan
- de camper
- de faire des feux
- de cueillir et déterrer les plantes et les champignons ou de détruire la végétation
- de prélever et lâcher la faune, sauf pour pratiquer la chasse aux conditions fixées par la législation sur la protection de la faune sauvage.

Conformément à la loi cantonale sur la faune sauvage, les chiens doivent être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin

Informations fournies par : Département de la gestion du territoire
Pour en savoir plus: service de la faune, des forêts et de la nature: www.ne.ch/nature
Photo de Chouette: J.-L. Zimmermann; Données cartographiques: CP25 © 2003 Swisstopo (DV571.4)

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DÉPARTEMENT DE LA GESTION
DU TERRITOIRE
SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS
ET DE LA NATURE



La Côte-aux-Fées



Val-de-Travers

Un réseau pour la biodiversité



Par égard pour
les animaux sauvages,



nous vous invitons
à attacher vos chiens
durant toute l'année
sur ce site